

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le sixième (6^e) jour du mois de juin 2011, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur Antonin Tremblay étant absent.

Est aussi présente madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 02 et prend fin à 19 h 05.

Rés # 11-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en reportant le point 10-b, relatif à « l'alimentation en eau du pavillon d'accueil de Port-au-Persil », en raison de l'absence du directeur général adjoint à la séance pour nous transmettre l'information.

Rés # 11-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2011

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-06-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 138

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 138, relativement à la taxation des logements intergénérationnels.

Il y a dispense de lecture du présent règlement puisqu'une copie de celui-ci a déjà été remise à tous les membres du conseil et que tous ceux présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rés # 11-06-04 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 139

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, que le règlement portant le numéro 139, adoptant un programme de revitalisation et abrogeant, par le fait même le règlement numéro 137, sera présenté au conseil lors d'une séance ultérieure.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante et acheminé au conseiller absent, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 11-06-05 MANDAT À NOTRE PROCUREUR POUR PRÉPARER UN PROJET DE LOI PRIVÉ

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre procureur, Me Joseph-André Roy de la firme Heenan, Blaikie, Aubut, pour préparer un projet de loi privé pour présenter à l'Assemblée Nationale, permettant à la municipalité d'accorder des crédits de taxes. Le coût approximatif de ce mandat est de 13 000 \$. Que, monsieur le maire est autorisé à approcher notre députée provinciale, madame Pauline Marois pour présenter notre projet de loi à l'Assemblée Nationale du Québec.

Rés # 11-06-06 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L'HIVER 2010-2011

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché « Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l'hiver 2010-2011 », par *Excavation G. Morneau Enr.*, ont été réalisés à la satisfaction du Conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Excavation G. Morneau enr.* la garantie d'exécution de ce contrat, pour l'hiver 2010-2011, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis).

Rés # 11-06-07 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ CANADA 2011 »

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche d'un étudiant dans le cadre du programme « Emploi Été Canada 2011 ». Nous procédons, en séance tenante, à un tirage au sort parmi les demandes d'emploi reçues et le résultat est le suivant :

1. Christophe Tremblay
2. Frédéric Savard
3. Sarah Gagné
4. Pierre-Luc Tremblay
5. Félix-Antoine Guérin-Tremblay

L'étudiant embauché sera monsieur Christophe Tremblay. En cas de refus ou d'incapacité de la part de la personne choisie de participer au susdit programme, le poste sera offert aux autres postulants selon l'ordre du tirage.

L'employé devra attester, par écrit, selon les exigences du programme, de son intention de retourner aux études en septembre 2011.

Rés # 11-06-08 FAUCHAGE DES FOSSÉS À BAIE-DES-ROCHERS ET À PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les contrats pour le fauchage des abords des rues municipales à :

- la Ferme Robert Savard, pour le secteur de Port-au-Persil (chemin de Port-au-Persil, rue Bilodeau et chemin Mc Laren) au prix de 325 \$;
- Les Entreprises Côté, Gaudreault et Fils inc., pour le secteur de Baie-des-Rochers (rue de l'Aqueduc, des Tours, de la Chapelle et chemin de la Mer) au prix soumis de 1 160 \$ plus les taxes.

**Rés # 11-06-09 PROJET DE RÉFECTION DU QUAI DE PORT-AU-PERSIL
VERSUS LA RÉFECTION DU CHEMIN MC LAREN**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander, lors de l'appel d'offres pour les travaux de réfection du quai de Port-au-Persil, un prix optionnel pour la réfection du chemin McLaren.

**Rés#11-06-10 RELOCALISATION DES CONTAINERS DU CHEMIN DU LAC
PORT-AUX-QUILLES**

ATTENDU QUE nous avons reçu plusieurs plaintes des citoyens du secteur sur l'état malsain de l'endroit où sont situés les containers le long du chemin du Lac Port-aux-Quilles ;

ATTENDU QUE cette problématique dure depuis quelques années ;

ATTENDU QUE le responsable des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Michel Boulianne s'en rendu sur les lieux pour constater les faits il y a deux semaines ;

ATTENDU QUE la proposition retenue serait de déplacer les containers à déchets près de la ligne d'Hydro-Québec (à 0,7 km plus loin), ce qui aurait pour effet :

- d'éloigner les containers de la route 138, ce qui réduirait ainsi sa visibilité ;
- de réduire le nombre d'utilisateurs clandestins car il leur faudrait circuler devant des propriétés privées pour se rendre au nouvel endroit ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au propriétaire du terrain ciblé, l'autorisation d'aménager une plate-forme de ciment clôturer pour y installer les containers à déchets.

Rés # 11-06-11 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche des personnes suivantes pour le « Camp de Jour » soit : Kelly Girard, Gabrièle G. Harvey, Marie-Philippe Tremblay, Maude Tremblay et Philippe Guérin Harvey. Ce dernier est engagé à raison de 20 heures par semaine.

**Rés # 11-06-12 RENOUELEMENT DE LICENCES TABLES DE BILLARD ET
DE BABYFOOT.**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec (RACJ), nos licences pour exploiter la « table de billard » et celle de « baby foot », sises à l'arcade du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, soit au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon. Le coût annuel pour les deux licences est de 400 \$.

Rés # 11-06-13 AUTORISER KATABATIK À ACCÉDER À LA PLAGE DE SAINT-SIMÉON ET AU QUAI DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente avec « Kabatitik » aux fins d'utiliser la plage municipale de Saint-Siméon (face au camping municipal) et le quai de Baie-des-Rochers, incluant le débarcadère pour la mise à l'eau et le débarquement de ses embarcations, pour l'année 2011. Ladite entreprise devra voir à respecter la tranquillité des campeurs, de ne pas créer d'obstacle visuel sur le fleuve pendant une longue période de temps et se conformer aux ordres du responsable du camping municipal. Le demandeur devra se prémunir des polices d'assurances nécessaires à de telles activités. Une copie de ces polices devra nous être transmise avant le début des excursions.

Rés # 11-06-14 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 24 mai 2011;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation de la résidence, au propriétaire du 1 000 chemin de Port-au-Persil (matricule 4895 61 7207), sauf le fait d'ajouter une « porte patio » sur la façade de la résidence. Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 11-06-15 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 02-11 »

ATTENDU QUE la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 24 mai 2011;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 02-11, au propriétaire du lot 38-8, du Rang du Port-au-Persil (matricule 4996-89-6565), relativement à l'installation d'une clôture d'au plus 1,5 mètre de haut dans la cour avant, alors que l'article 10.3.1.2 du règlement de zonage numéro 244, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse, prescrit que la hauteur maximale d'une telle clôture, calculée à partir du niveau moyen du sol, ne doit pas excéder 1,0 mètre.

Rés # 11-06-16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 03-11 »

ATTENDU QUE la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 24 mai 2011;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 03-11, au propriétaire du lot 11-1, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5210 65 8070), relativement à l'installation d'une clôture d'au plus 1,5 mètre de haut dans la cour avant, alors que l'article 10.3.1.2 du règlement de zonage numéro 244, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Paroisse, prescrit que la hauteur maximale d'une telle clôture, calculée à partir du niveau moyen du sol, ne doit pas excéder 1,0 mètre.

Rés # 11-06-17 PLAN D'ACTION 2011 DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les travaux soumis par le comité d'embellissement pour aménager les enseignes situées aux entrées de notre municipalité ainsi que celle identifiant notre village relais. Un budget de 10 000 \$ est alloué pour l'achat de matériel et la main-d'œuvre tel que budgété au poste 02-639-971.

Rés # 11-06-18 ABROGER LA RÉOLUTION # 11-04-34 - SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution # 11-04-34, qui stipulait le non renouvellement de l'entente avec nos procureurs.

Rés # 11-06-19 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE CONSULTATION JURIDIQUE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de consultation juridique avec nos procureurs, Heenan, Blaikie, Aubut, pour un (1) an, selon leur proposition du 10 mars 2011, au montant de 800 \$, plus les taxes.

Rés # 11-06-20 AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER

Après avoir demandé trois (3) prix à des entrepreneurs pour l'aménagement d'un terrain de soccer et ceux-ci dépassant largement nos estimés budgétaires, il est proposé par monsieur le conseiller Steeve Lizotte et unanimement résolu de reporter ce projet à l'automne 2011 et entretemps de former un comité famille pour trouver des sources de financement. La municipalité investira un dollar (1\$) pour chaque dollar recueilli par le futur comité.

Rés # 11-06-21 ENTENTE DE PUBLICATION DES SITES ROUTE BLEUE DE CHARLEVOIX

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser «La Route bleue de Charlevoix» à publier, sans frais, le nom de la Municipalité de Saint-Siméon, avec la mention des services offerts aux usagers du dit organisme, sur les sites publics municipaux qui seront utilisés par ceux-ci. Cette entente se renouvellera automatiquement chaque année, à moins que l'une ou l'autre des parties indique, par écrit, à l'autre partie de son désir de la modifier ou d'y mettre fin et ceci au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant son expiration. Monsieur le Maire ou le maire suppléant et madame la Directrice générale ou son adjoint, sont autorisés à signer la présente entente de publication.

Rés # 11-06-22 REMPLACEMENT ET RÉPARATION POSTES DE POMPAGE # 1 ET # 2

Suite aux résultats de l'ouverture des soumissions pour la «réfection d'équipements aux postes de pompage # 1 et # 2», sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit la firme Noël Rochette & Fils inc., au montant de 67 131.45 \$ taxes incluses.

Rés # 11-06-23 **LOCATION D'UN ESPACE DANS LE PRESBYTÈRE**
ATTENDU QUE l'entreprise Assurances Turcotte & Turcotte Inc. a adressé une demande écrite à la Fabrique de Saint-Siméon et une demande verbale à notre municipalité demandant la possibilité de louer un espace dans le presbytère actuel afin d'y déménager son bureau professionnel déjà existant dans notre localité ;

ATTENDU QUE la municipalité est entièrement favorable à louer un local afin de maintenir ce service dans notre municipalité;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à préparer un projet de bail entre la municipalité et Assurances Turcotte & Turcotte. Ce bail devra aussi être approuvé par la Fabrique de Saint-Siméon, cette dernière étant encore propriétaire de l'immeuble.

Rés # 11-06-24 **AMENDER LA RÉOLUTION # 11-02-31, AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CAUTION POUR LES PRODUCTIONS DE LA CHANTEAUFÊTE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter un amendement à la résolution # 11-02-31 relativement au cautionnement de « Les Productions de la ChantEauFête » en ajoutant à l'item 3 – Cautionnement :

« Que la directrice générale, madame Sylvie Foster, est autorisée à signer le cautionnement auprès du Centre Financier aux Entreprises ».

Rés # 11-06-25 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ POUR L'ATELIER « LES BALEINEAUX »**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter une politique d'inscription pour l'atelier « Les Baleineaux ». Que, monsieur le maire Sylvain Tremblay et la madame la directrice générale Sylvie Foster sont autorisés à signer ladite politique. Ledit document sera publié sur notre site « Web ».

Rés # 11-06-26 **REQUÊTE RELATIVE À L'ENLEVEMENT DES DOS D'ÂNE**
ATTENDU QUE nous avons reçu une pétition signée par plusieurs contribuables, demandant d'enlever les dos d'ânes dans les rues Asselin et Cinq-Mars ;

ATTENDU QUE nous avons aussi reçu une lettre signée par deux (2) contribuables demandant de laisser les dos d'ânes en place pour la sécurité des enfants ;

POUR CES MOTIFS compte-tenu que les dos d'ânes ont été installés suite à une demande de plusieurs contribuables du secteur et ce, dans le but d'assurer la sécurité des gens, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de laisser les dos d'ânes en place et d'en ajouter un dans la rue du Quai, l'achalandage ayant augmenté depuis l'installation du feu de circulation situé à l'intersection des rues du Festival et Saint-Laurent.

Rés # 11-06-27 ENSEIGNE PROMOTIONNELLE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une enseigne avec structure en acier galvanisé, en extira 3/4", avec emporte-pièces, chez Publimage Inc., au prix soumis de 12 995 \$, transport et installation inclus. Cette enseigne promotionnelle sera installée à l'intersection des rues du Festival et Saint-Laurent.

Rés # 11-06-28 PAIEMENT PROVISOIRE PROJET MISE EN VALEUR DU PÔLE DE DÉCOUVERTE DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation de paiement de la Société de Développement Économique Durable de Saint-Siméon (SDEDS), d'un montant de 18 141.19 \$, taxes incluses, auprès de l'entreprise « Bergeron Gagnon Inc. », représentant 40% du mandat confié pour les travaux de mise en valeur du pôle de découverte de Port-au-Persil. Que la directrice générale est autorisée à acquitter ledit paiement à la firme Bergeron Gagnon Inc.

Rés # 11-06-29 DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- **CDD de Baie-des-Rochers :** 1 495.58 \$
Une somme représentant 100% des taxes municipales 2011
- **TerOVie :** 7 000.00 \$
Pour l'administration et la réfection des sentiers de Baie-des-Rochers
- **Delta Saguenay :** 300.00 \$
Cotisation pour la fondation d'un OBNL

Rés # 11-06-30 ACTIVITÉS DE LA CHANTEAUFÊTE SUR LA PLAGE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, dûment appuyé par monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les activités ci-après sur notre plage municipale dans la cadre de la semaine de la ChantEauFête :

- Mardi le 9 août Feu de camp sur la plage avec musiciens :
La municipalité se chargera de transporter le bois et de préparer le feu. Notre service d'incendie assurera la sécurité avec la présence du camion citerne sur les lieux et éteindra le feu à 23 h 00.
- Samedi le 13 août Spectacle d'un groupe de musiciens sur la plage en après-midi :
La municipalité défrayera un montant de 200 \$ pour cette activité.

Rés # 11-06-31 AUTORISATION DE PASSAGE TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Fédération québécoise des sports cyclistes à passer à Saint-Siméon le 5 juillet prochain entre 9h40 et 11h40 dans le cadre du Tour CIBC Charles Bruno.

Rés # 11-06-32 VENTE D'UN ORDINATEUR USAGÉ POUR LE POINT DE DISTRUBUTION DU GRAND MARCHÉ DE CHARLEVOIX À SAINT-SIMÉON

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de vendre notre ordinateur usagé de marque Pentium IV Intel 1,51 GHZ 256 Mo de mémoire vive, au Grand Marché de Charlevoix qui servira pour l'implantation d'un point de distribution à Saint-Siméon. Que le personnel administratif de la municipalité devra s'assurer de vider le contenu des données de l'équipement avant livraison. Cette vente est faite pour la somme nominale de 1 \$.

Rés # 11-06-33 DEMANDE D'UN PROPRIÉTAIRE POUR PROLONGER LE SERVICE D'AQUEDUC

Suite à la lettre de Mme Jacqueline Falardeau, datée du 30 avril dernier et demandant à notre municipalité de prolonger le service d'aqueduc au nord de son terrain sis au 810 de la rue Saint-Laurent, sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser ladite propriétaire que la municipalité s'en tient à sa décision communiquée dans une lettre adressée à celle-ci en date du 27 janvier 2010, dans laquelle il était mentionné qu'il n'est pas dans l'intention du conseil municipal de prolonger le service d'aqueduc dans ce secteur pour l'instant.

Rés # 11-06-34 COMPTES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1109024 à C109121 & I1111105)	244 645.62 \$
- Salaires et rémunérations des élus	54 484.49 \$
TOTAL	299 130.11 \$

CORRESPONDANCE :

- **REQUÊTE SIGNÉE PAR 17 CONTRIBUABLES DEMANDANT LA PRÉSENCE DU M.T.Q. ET DE LA S.Q. À LA SÉANCE DU 6 JUIN 2011**
La Sûreté du Québec a été convoquée et est présente pour répondre aux questions du public après la présente séance.
- **CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-SIMÉON**
Avis de dissolution de l'organisme. Le local sis au 498, rue Saint-Laurent redevient donc à l'usufruit de la municipalité, cette dernière étant propriétaire.

- **UNITÉ DE LOISIRS ET DE SPORT DE LA CAPITALE-NATIONALE**
Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées : subvention allouée de 1 400 \$ pour le camp de jour 2011.
- **SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES DE LA CAPITALE**
Fête Nationale 2011: subvention allouée de 1 675 \$.
- **MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, MONSIEUR LAURENT LESSARD**
Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
Intégrité des emprises routières : les informations seront transmises à nos contribuables par le biais de notre bulletin municipal.
- **SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC**
Accusé réception de notre réclamation : tempête du 12 et 13 décembre 2010.
- **HYDRO-QUÉBEC**
Réponse à notre résolution sur la demande de bouclage.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 45 et prend fin à 20 h 09.

Rés # 11-06-35 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 10.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / secrétaire-trésorière